

## ORDURES MENAGERES

(voir aussi le MemoDéchets du SEOD 2023)

par ménage : CHF 40.00 + CHF 40.00  
par personne physique  
(18 ans dans l'année)

bureaux et divers: CHF 90.00

restaurants, magasins, artisans, entrepreneurs, carrosserie, machines agricoles	Agriculteurs : autres :	CHF 140.00 CHF 230.00
---	----------------------------	--------------------------

Sacs taxés 50 sacs par an gratuits pour nouveaux-nés  
(dans la commune) jusqu'à l'âge de 2 ans.

### Ordures ménagères

---



6 moloks à disposition

**Merci d'éviter de déposer vos sacs poubelles les jours  
fériés et les dimanches dans les moloks.**

### Ramassage des déchets encombrants

---

**ATTENTION!**

Ne seront pas  
ramassés :

**le verre, la ferraille,  
les déchets de chantier**

les jeudis suivants : 26 janvier – 23 mars – 7 septembre – 9 novembre,  
à partir de 6 h 30

Sont uniquement admis les grands déchets combustibles provenant des  
ménages privés. Les parties métalliques doivent être enlevées.

Pour rappel : les briques de lait ou de jus de fruits, classeurs, pochettes  
photos, films plastiques d'emballage ne sont pas autorisés dans les  
bennes de recyclage. Ils doivent être mis dans les sacs poubelles taxés  
SEOD.

Les déchets combustibles pouvant être contenus dans un sac de 110 litres ou encore dont les dimensions de l'objet sont inférieures à 50/50/50 cm ne sont pas considérés comme objets encombrants.

## **Appareils frigorifiques, congélateurs, appareils ménagers**

---

Ils sont repris gratuitement par les commerçants spécialisés sans obligation d'achat, par Caritas ou conduits chez Met Fer SA (heures d'ouverture : lundi-vendredi de 7 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 00).

## **Déchets verts**

---

Les déchets verts peuvent être déposés à la place de compostage de la Fenatte en respectant la propreté du lieu et les deux emplacements distincts destinés :

- 1) aux branchages
- 2) compost de gazon, feuilles et autres

**Obligation d'avertir le secrétariat communal  
en cas d'abattage d'arbres !**

## **Papier - carton - verre - huiles végétales et minérales - fer blanc - aluminium - vêtements - ferraille**

---

Des bennes sont à disposition à l'écopoint derrière l'école. Malheureusement, celles-ci ne sont plus accessibles librement. Face aux abus, et malgré ses différents appels, le Conseil communal a pris d'autres dispositions.

*Dans le but de réduire les coûts de transport et d'élimination, veuillez apporter vos cartons pliés afin que le remplissage des bennes soit optimal.*

**IMPORTANT**

**L'écopoint derrière l'école est ouvert :**

- les mercredis de 18h30 à 19h30 et
- les samedis de 10h00 à 12h00

**En présence d'un surveillant**

« **Le PET** » possible de l'apporter directement à l'écopoint (uniquement le PET) ou il est repris dans tous les commerces, ainsi que les « bouteilles de produits de lessive et de savon liquide. Une distinction doit cependant être effectuée (pas de mélange).

« **Le sagex** » ne doit pas être mis dans les sacs poubelle, mais peut être apporté à Caritas Jura rue St-Henri 5 à Delémont 032 422 74 74.

## **Centres régionaux de déchets spéciaux des ménages**

Par exemple : acide, soude caustique, ammoniacque, eau de javel, sol-vants, acétone, benzine, dilutifs, produits de nettoyage, vernis, peintures, colles, décapants, antirouille, etc).

### A déposer chez :

K+S Entsorgung AG  
zone industrielle  
Rue St-Henri 2  
2800 Delémont  
tél. 032 423 16 62

le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 16 h à 18 h  
(en cas de jour férié : report au 4<sup>ème</sup> mardi  
du mois)

17 janvier  
21 février  
21 mars  
18 avril  
16 mai  
20 juin  
18 juillet  
22 août  
19 septembre  
17 octobre  
21 novembre  
19 décembre

D'autres informations plus détaillées peuvent être obtenues sur le site du

SYNDICAT DES  
COMMUNES  
DE LA REGION  
DE DELEMONT  
POUR L'ELIMINATION  
DES ORDURES  
ET AUTRES  
DECHETS



[www.seod.ch](http://www.seod.ch)